



Conseil économique et social

Distr. générale
9 décembre 2013
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-huitième session

10-21 mars 2014

Suite donnée aux résolutions et décisions du Conseil économique et social

Application de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social

Note du Secrétariat

1. Dans sa résolution 68/1 sur le renforcement du Conseil économique et social, l'Assemblée générale a introduit des changements ayant des incidences pour les organes subsidiaires du Conseil économique et social. Entre autres dispositions, la résolution souligne l'orientation que donnera le Conseil aux activités de tout le système des Nations Unies en adoptant un thème annuel et en échelonnant ses débats tout au long de l'année, à compter de 2014. La résolution offre aux organes subsidiaires des possibilités de faire avancer leurs propres travaux dans le cadre du processus plus large du renforcement du Conseil, ainsi que des perspectives en la matière. La présente note contient des propositions sur la manière dont la Commission de la condition de la femme pourra contribuer aux travaux du Conseil en 2014.

2. En 2014, le thème proposé pour le débat sur l'intégration du Conseil, qui doit avoir lieu en mai, est l'urbanisation durable. Le débat a pour objet de regrouper toutes les contributions des États Membres, du système du Conseil économique et social, des organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes pour mettre en œuvre le mandat du Conseil, tel qu'il est reconnu dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (résolution 66/288 de l'Assemblée générale), en ce qui concerne la promotion d'une intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable. Le débat donnera lieu à l'établissement par le Président du Conseil d'un résumé qui contribuera aux travaux menés lors du débat de haut niveau du Conseil, y compris le forum politique de haut niveau. Les commissions techniques et autres organes subsidiaires sont invités, dans la mesure du possible, à fournir des contributions sur l'urbanisation durable concernant les trois dimensions du développement durable, en formulant des recommandations et des



orientations techniques sur la manière dont le Conseil pourrait intégrer leurs contributions dans le cadre plus large du développement durable.

3. L'urbanisation, et en particulier l'urbanisation durable, requiert une prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les dimensions économiques, sociales et environnementales. La Commission de la condition de la femme n'a pas encore abordé cette question de manière systématique ou approfondie. Elle souhaitera peut-être par conséquent examiner la question au titre du point de l'ordre du jour consacré à la suite donnée aux résolutions et décisions du Conseil économique et social, afin d'apporter une contribution au débat sur l'intégration.

4. Le débat de haut niveau du Conseil, qui se tiendra en juillet 2014, comprendra, notamment, l'examen ministériel annuel. Le thème retenu pour 2014 s'intitule « Régler les problèmes existants et nouveaux afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement en 2015 et de préserver à l'avenir les acquis du développement ». Le débat donnera lieu à l'élaboration d'une déclaration ministérielle.

5. La Commission de la condition de la femme examinera comme thème prioritaire, à sa cinquante-huitième session, la question intitulée « Résultats obtenus et difficultés rencontrées dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles ». La question étant en rapport direct avec le thème du Conseil, la Commission devra présenter les résultats de son examen au Conseil, lors de ses débats. Les résultats devront comprendre les conclusions concertées de la Commission sur le thème prioritaire ainsi que les résumés du Président et du Modérateur de la table ronde de haut niveau et des groupes d'experts interactifs sur le thème prioritaire. De cette manière, la Commission jouera son rôle de catalyseur et aidera le Conseil à prendre en compte la problématique hommes-femmes lors de son débat de haut niveau de 2014. Les rapports du Secrétaire général sur le thème prioritaire pourront également contribuer aux délibérations du Conseil.
